

LA PETITE FICHE RÉCAP DE LA RENTRÉE

C'est fin juin que l'exécutif a validé un certain nombre d'évolutions issues des négociations et concertations avec les organisations syndicales. Certaines comme le Ségur font toujours l'objet d'échanges avec l'administration et l'exécutif. D'autres comme l'augmentation (ténue) du point d'indice sont déjà mises en œuvre sur votre fiche de paie du mois d'août. Faisons ici le tour de ce qui nous attend pour cette rentrée 2022.



RIFSEEP

Le RIFSEEP est acté par l'exécutif et verra ses premiers effets sur la paie de novembre. Pendant la dizaine de séances de concertation, la FSU a été force de proposition pour améliorer le régime indemnitaire des plus bas salaires de la collectivité et atténuer au maximum les effets néfastes d'un CIA en évitant une paie subjective. Pour permettre à toutes et tous de s'appropriier ces changements, découvrir le nouveau régime indemnitaire, son groupe de fonction et les montants qui y sont associés, [la FSU a publié un numéro spécial de sa revue consacrée exclusivement au RIFSEEP au conseil départemental de l'Hérault](#). Vous pouvez le retrouver ici. La FSU se tient à la disposition des agents et des

services pour répondre aux questions ou présenter les mécanismes du nouveau régime indemnitaire qui n'est pas toujours exempt de critiques...

TEMPS DE TRAVAIL

Nous avons beaucoup communiqué sur la négociation Temps de travail [issue d'un accord collectif dont vous trouverez un compte-rendu ici](#). La stratégie adoptée par la FSU a permis d'infléchir le souhait initial de l'administration de supprimer une dizaine de jours de congés comme nombre de collectivités en France. Malgré la contrainte légale, [malheureusement réaffirmée par le Conseil Constitutionnel](#) en juillet dernier, notre action en intersyndicale a permis de conserver l'entièreté des jours de repos des agents et de limiter l'augmentation du temps de travail sur l'amplitude horaire quotidienne. Si vous souhaitez vous repérer sur ce qui constituera votre [temps de travail et vos droits à congés à compter du 1^{er} janvier 2023, y compris pour les temps partiels c'est ici](#).

Mais en résumé voilà ce que cela donne :

- **Pour les personnels à temps plein**, et hors annexe spécifique, nous ne saurions trop vous conseiller d'opter pour le régime à 41 heures qui vous garantit un nombre de jours de repos équivalent à aujourd'hui (avec même un gain 0,5 jours) pour une amplitude horaire augmentée quotidiennement de 12 minutes (sans prendre en compte les réductions de temps de travail au titre de la pénibilité).

.../...



RIFSEEP, TEMPS DE TRAVAIL, SÉGUR ETC. :

LA PETITE FICHE RÉCAP DE LA RENTRÉE



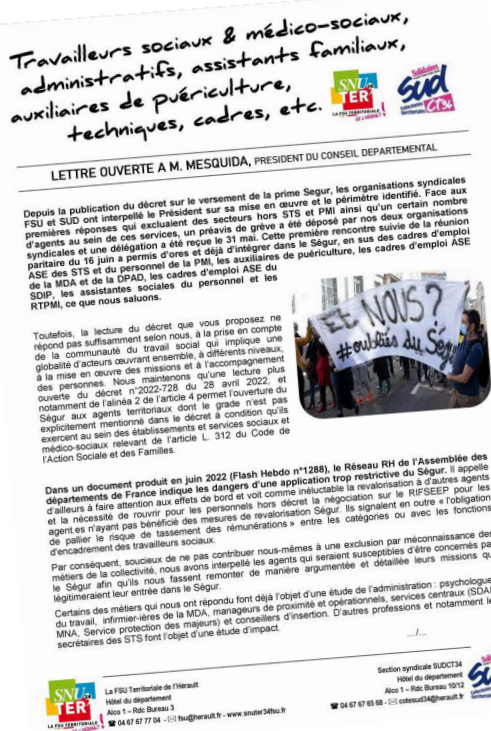
- Pour les personnels qui souhaitent un temps partiel vous n'avez pas le choix de la « formule », cependant les régimes uniques proposés ont le mérite de transformer (enfin) vos « heures supplémentaires » en crédits jours (« jours non travaillés ») :

Pour les temps partiels à 90% votre amplitude horaire baissera quotidiennement de 19 minutes par rapport à aujourd'hui (hors réductions éventuelles pour pénibilité). Vos droits « directs » à CA seront de 22,5 (au lieu de 28) et ceux à JTL (rebaptisés JNT) seront de 21 (au lieu de 26). La perte de ces jours est compensée par la possibilité de créditer jusqu'à 11,5 jours de repos, donc l'équivalent de vos droits actuels.

Pour les temps partiels à 80% votre amplitude horaire baissera quotidiennement de 18 minutes par rapport à aujourd'hui. Vos droits « directs » à CA seront de 20 (au lieu de 25) et ceux à JTL (rebaptisés JNT) seront de 20 (au lieu de 26). La perte de ces jours est compensée par la possibilité de créditer jusqu'à 12 jours de repos, soit un jour de plus que vos droits actuels.
On reste à votre disposition si besoin, n'hésitez pas !



Ces prochaines semaines débutera le comité de suivi nous permettant de proposer les modifications qui nous semblent nécessaires et la négociation du volet « qualité de vie au travail » sur les compensations sociales en faveur des agent.es.



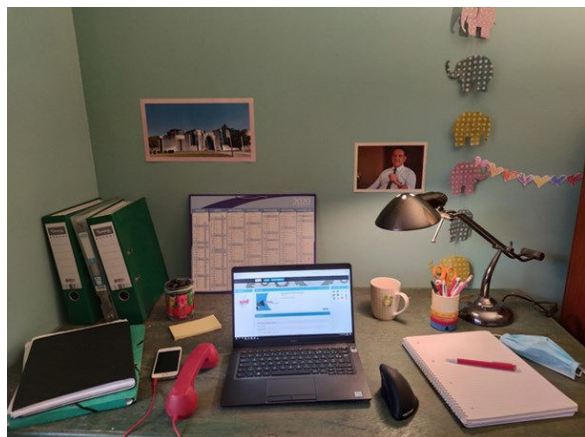
SEGUR

Après une mobilisation réussie des syndicats SUD et FSU exigeant un élargissement des bénéficiaires de l'application du Ségur en faveur des travailleurs sociaux et médico-sociaux, les organisations syndicales ont convenues avec l'administration de prendre le temps d'une réflexion plus globale. Nos deux organisations syndicales ont convenues avec l'administration de prendre le temps d'une réflexion plus globale. Nos deux organisations syndicales ont convenues avec l'administration de prendre le temps d'une réflexion plus globale. Nos deux organisations syndicales ont convenues avec l'administration de prendre le temps d'une réflexion plus globale.

d'évoquer le sort des assistantes familiales en première ligne durant la crise sanitaire et dont la profession est en pleine crise d'attractivité.

.../...





TELETRAVAIL :

Le bilan Télétravail au département aura lieu le 10 octobre avec une séance exceptionnelle Comité Technique-Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail (CT-CHSCT). La progression du télétravail dans la collectivité était une revendication forte de la FSU lors des élections professionnelles de 2018. Propulsé à grande vitesse au moment de la crise de la Covid et d'un effort exceptionnel d'équipements informatiques par la collectivité, le télétravail s'est installé dans la vie professionnelle de nombreux agents et services. Cette nouvelle forme de travail a changé la vie professionnelle (et nous espérons personnelle, familiale et même environnementale) des agent.es télétravailleurs.euses mais a aussi

un impact pour celles et ceux en présentiel. C'est donc sur tous ces aspects qu'il s'agira de discuter. Les élu.es de la FSU Territoriale prendront mandat auprès de ses adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 septembre.

MAIS AUSSI :

Même si nous sortons localement de la concertation RIFSEEP, cette rentrée devrait être marquée par le **lancement, dès septembre, du chantier des carrières et des rémunérations**, annoncé par Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle. Ce chantier s'interrompra en octobre dans la perspective des élections professionnelles de décembre (du 1^{er} au 8 décembre au conseil départemental de l'Hérault). La FSU suivra de près cette « discussion » avec le Gouvernement qui a pour projet de « *rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération* » afin de « *rendre les carrières plus attractives et les progressions de carrières plus différenciantes* »... Le Président évoquait alors les « rigidités » du système par catégories (A, B, C). Bref nous avons tout à craindre de discussions dont l'objectif n'est pas d'améliorer le sort de tous les fonctionnaires mais plutôt de les mettre en compétition...

La rentrée sera d'autre part l'occasion de la reprise de la négociation sur les risques de prévoyance au sein de la fonction publique d'État. Un accord de méthode était venu préciser les modalités de mise en œuvre de la nouvelle obligation de participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé de leurs agents (à hauteur de 50 %). L'État s'engageait aussi à lancer des discussions sur le volet prévoyance. Le Gouvernement espère parvenir à un accord d'ici fin 2023. Il faut noter que les discussions vont se poursuivre dans la territoriale pour approfondir cette future réforme. La complémentaire santé est déjà un sujet de préoccupation au département de l'Hérault et là encore des discussions devront rapidement avoir lieu.

COTÉ MOBILISATIONS

Notez celle du 29 septembre, journée interprofessionnelle public/privé sur les salaires et pour une mobilisation du secteur de la petite enfance le 6 octobre « contre la grande braderie de l'accueil des tout petits ». On vous en reparle très bientôt.

En attendant la FSU territoriale et sa section du département de l'Hérault vous souhaitent une très bonne rentrée et restent à votre disposition.

